

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les contrats concernant la location des camions et camionnettes pour satisfaire les besoins des différents services communaux arrivent à expiration le 31 décembre 1986.

Au titre de l'année 1987, de nouveaux contrats doivent être passés.

C'est pourquoi, je vous demande :

- d'approuver le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- de m'autoriser à lancer les appels d'offres et, en cas d'appels infructueux, à passer des marchés négociés avec les fournisseurs présentant les offres les plus avantageuses.

Je mets cette affaire aux voix.

---

LE MAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable. Les crédits sont prévus au Budget.

---

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DE LA COMMISSION,  
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 16 DEC. 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2  
mars 1982 relative aux droits et  
libertés des Communes, des Départements  
et des Régions